

Siège  
35, route de la Quemine  
71500 Branges

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 24 juin 2025

Séance du 24 juin 2025  
Nombre de membres  
du Comité Syndical  
en exercice : 96

Présents à la séance : 51  
Votants : 67

Date de la convocation :  
12 juin 2025  
Date de l'affichage :  
02 juillet 2025

Objet de la délibération

**Tontes en déchèterie**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Ms BARBOTTE Alain, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CHASSERY Robert, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Eric, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FATET Alain, FERRIER Antoine, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GROS Stéphan, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, THIÉRIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COUILLEROT Chantal, DEJEAN-AGRON Marie, DUPONT Martine, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, GUIGON Martine, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia.

**Excusés (représentés par)** : M BONDIÉ Patrick (BRAUD Benjamin), Mme BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), M BORNEL Daniel (VADOT Anthony), Mme COLIN Christelle (FATET Alain), M COULON Jean-François (PERNIN Philippe), M FARIA Xavier (CHAUSSAT Virginie), M GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), M GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), Mme GROSS Stéphanie (DUROUX Nadine), Mme JAILLET Françoise (FAUVEY Audrey), M MASSOT Denis (CLERC Christian), M MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), Mme RODOT Nelly (SERRAND Franck), M TABOURET Christophe (MALIN Jacky), Mme VINCEROT Béatrice (TREFFOT Claude)

**Excusés non représentés** : Mme BAILLET Pascale, M CAMUS Denis, M CHAMBON Dominique, M CLERC Jean-Yves, Mme DIMBERTON Marie, Mme GRAPIN Annick, Mme JAEGER Claire, Mme LARUE Anne, Mme PUGEAUT Angéline.

**Absents** : M BADET Guillaume, M BERNARD Théo, M BEY Pascal, Mme BOISSOT Agnès, M CAUZARD Philippe, M COLIN David, Mme DA SILVA Mariana, M DE VECCHI Eric, M FERRE Jérémy, Mme FRAPPET Martine, Mme GAUTHIER Sophie, Mme GUILLOT Jennifer, Mme MALAISE Laure, Mme MALOIS Jessica, M MORAND Johan, M PILLON Christophe, M REBOULET Jean Michel, M VIVANT Jérôme, Mme WILLAUER Françoise, M WITMANS Matthijs.  
○○○○○

Monsieur le Président expose que toutes les collectivités entourant le SIVOM interdisent l'apport de tontes en déchèteries. De plus, certains usagers nous questionnent sur le sujet.

Les arguments avancés sont les suivants :

- La tonte représente en réalité une ressource qui peut très bien rester sur le terrain qui l'a produit car cela améliore la qualité du sol et ne génère aucun transport
- Mener sa tonte à la déchèterie consomme de l'énergie et pollue
- La tonte est transportée, alors qu'elle est majoritairement composée d'eau
- Le coût de son traitement par une entreprise privée n'est pas négligeable
- La tonte peut être compostée et restituée au jardin
- La solution la plus simple et la moins onéreuse reste la tonte mulching

*Le comité syndical décide à l'unanimité d'interdire l'apport de tontes en déchèteries. L'interdiction se fera progressivement via une campagne d'affichage pour une application complète au 1er janvier 2026.*

Fait et délibéré le 24 juin 2025

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 01 juillet 2025.

Publié, affiché, notifié le 02 juillet 2025.